



## POLITIQUE DE GESTION DES RÉSIDUS

---

### INTRODUCTION

Aya Or & Argent Inc. (la "**Société**") et ses filiales s'engagent à assurer une gestion sûre des résidus miniers. Nous reconnaissons que notre licence sociale d'exploitation repose sur une gestion responsable, la protection de l'environnement et le bien-être des communautés touchées par nos activités. Grâce à cette politique, nous visons à réduire l'empreinte de nos installations de stockage des résidus miniers ("**ISRM**"), atténuer les impacts négatifs à long terme et garantir la stabilité à long terme et l'utilisation durable de la configuration finale du site lors de la fermeture.

### PRINCIPES DIRECTEURS

Nos valeurs commerciales et nos principes environnementaux reposent sur le principe de « zéro préjudice » pour les personnes et l'environnement. Ce principe guide notre processus de prise de décision tout au long du cycle de vie de nos ISRM, y compris la fermeture. Tous les directeurs, employés et entrepreneurs responsables seront informés de cette politique et des responsabilités qui en découlent.

### CONFORMITÉ ET NORMES

#### 1. Conformité

Nous nous conformerons à toutes les lois, réglementations, licences et exigences nationales ou locales pertinentes dans les juridictions où nous opérons.

#### 2. Norme industrielle mondiale sur la gestion des résidus (GISTM)

Nous travaillerons à aligner nos pratiques sur la GISTM, qui représente les meilleures pratiques de l'industrie.

### ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Nous respecterons les droits des communautés touchées par nos projets et assurerons leur participation significative à toutes les phases du cycle de vie des ISRM, y compris la fermeture.

## CONCEPTION ET GOUVERNANCE

### 3. Bonnes pratiques de l'industrie

Nous concevrons, gérerons et contrôlerons nos ISRM conformément aux meilleures pratiques de l'industrie, en suivant les lignes directrices pertinentes telles que celles fournies par la Commission internationale des grands barrages (CIGB), le Comité national australien des grands barrages (ANCOLD) et l'Association canadienne des barrages (ACB).

### 4. Conception et exploitation des installations

Nous développerons des conceptions d'installations solides et exploiterons nos installations avec diligence à toutes les phases du cycle de vie afin de minimiser les risques de défaillance des ISRM, y compris la fermeture et l'après-fermeture.

### 5. Sécurité et intégrité

Nous établirons des politiques, des systèmes et des obligations pour garantir la sécurité et l'intégrité de nos ISRM. La haute direction sera chargée de mettre en œuvre les normes de gestion des résidus miniers de la Société, avec une surveillance régulière du conseil d'administration. De plus, nous avons nommé un cadre responsable, soit le vice-président opérations, qui rend compte directement au comité sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance de la Société et le président et chef de la direction de la Société.

## AUDITS ET SUIVI

### 6. Audits

Nous effectuerons régulièrement des audits internes et externes pour surveiller, mesurer et évaluer l'efficacité de nos ISRM. Les résultats seront communiqués régulièrement au conseil d'administration et, le cas échéant, aux parties prenantes externes.

### 7. Classification des risques

Nous appliquerons une approche structurée et rigoureuse à la classification des risques des ISRM existantes et planifiées.

### 8. Gestion de la qualité et des risques

Nous établirons et mettrons en œuvre des niveaux d'examen dans le cadre d'un solide système de gestion de la qualité et des risques pour toutes les phases du cycle de vie des installations de résidus miniers, y compris la fermeture.

## **GESTION DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Nous reconnaissons l'importance de la gestion de l'eau et de l'environnement. Nous cherchons à maximiser le retour d'eau de nos installations de résidus miniers afin de réduire notre consommation de ressources en eau dans les zones où nous opérons.

## **PRÉPARATION ET RÉPONSE AUX URGENCES**

Nous élaborerons des plans de préparation, de gestion et de réponse aux urgences en consultation avec les organismes publics régionaux, les autorités locales et les communautés touchées par nos projets. La participation significative des parties prenantes sera privilégiée pour communiquer efficacement ces plans.

## **RESPONSABILITÉ ET TRANSPARENCE**

Nous nous engageons à rendre des comptes au public, à une communication transparente et à la consultation des parties intéressées et affectées directement ou indirectement par nos installations de résidus miniers. Dans la mesure du possible, nous adapterons nos pratiques pour répondre aux préoccupations et réduire davantage l'impact de nos activités.

## **EXAMEN ET ÉVALUATION**

Le conseil d'administration examinera et évaluera cette politique annuellement pour en évaluer l'efficacité. Cette politique sera publiée sur le site web de la Société et sur les sites miniers exploités par la Société.